



COMMERCIAL

Les associés et collaborateurs qui se consacrent au droit commercial général au sein de Prætica sont experts dans les pratiques du recouvrement de créances, des contrats commerciaux usuels (agence commerciale, coopération commerciale, concessions de vente, partenariats commerciaux, transport etc.)

Certains sont auteurs de divers articles et ouvrages juridiques sur ces matières et interviennent régulièrement dans des congrès ou symposium.

Plusieurs d'entre eux sont ou ont été enseignants auprès d'universités belges.

CE QUE NOUS FAISONS POUR NOS CLIENTS

Les clients font appel aux compétences en droit commercial de Prætica pour :

- obtenir des avis juridiques spécialisés en vue de développer leurs activités commerciales tant sur le territoire belge qu'à l'étranger
- les assister à l'occasion de la négociation et de la rédaction des conventions consacrant les accords qu'ils concluent avec leurs clients, fournisseurs, partenaires et collaborateurs commerciaux
- engager les poursuites judiciaires et extrajudiciaires destinées à obtenir le respect des obligations non respectées à leur égard et/ou le paiement de leurs créances impayées
- les assister dans toute autre situation contentieuse ou non, judiciaire ou extrajudiciaire dans laquelle leurs droits de commerçants doivent être sauvegardés.

Notre pratique quotidienne nous conduit à :

- gérer les phases précontentieuses, contentieuses, extrajudiciaires et judiciaires des processus de récupération des créances impayées de nos clients
- donner des consultations verbales et écrites sur les solutions juridiques pouvant encadrer toutes les formes de collaboration commerciale, en recommandant, s'il y a lieu, les meilleures options fiscales à prendre
- adresser à nos clients les recommandations destinées à éviter les procès, à favoriser les arrangements transactionnels (y compris dans des procédures de médiation) et, dans les autres cas, à assister nos clients devant les tribunaux et les instances arbitrales en mettant tout en oeuvre pour les conduire vers la victoire
- engager et poursuivre, en Belgique comme à l'étranger, des négociations destinées tant à conclure de nouveaux accords qu'à mettre fin à des litiges.

MATIÈRES

Droit commercial général
Contrats commerciaux usuels
Contrat d'agence
Contrat de concession
Distribution commerciale
Transport
Collaborations et partenariats commerciaux
Litiges commerciaux
Récupération de créances
Respect des contrats commerciaux


www.praetika.com

CRÉÉE FROM SCRATCH EN 2011, PRÆTICA EST UNE ORGANISATION D'AVOCATS 2.0 HAUTEMENT INNOVANTE, CONSTRUITE DE MANIÈRE ORIGINALE AUTOUR DE LA DÉMATÉRIALISATION, DES VALEURS R.S.E. ET DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL EN PLATE-FORME COLLABORATIVE.

PRÆTICA ESTIME QU'IL EST FONDAMENTAL POUR TOUTE ENTREPRISE COMMERCIALE DE BÉNÉFICIER D'UN FONCTIONNEMENT SAIN ET RIGOUREUX DE LA PARTIE DE SON ACTIVITÉ QUI RECOURT AU DROIT COMMERCIAL GÉNÉRAL.

COMMERCIAL
INSOLVENCY
CORPORATE & FINANCE
INTELLECTUAL PROPERTY
COMPETITION
CORPORATE IMMIGRATION
CRIMINAL & BUSINESS LAW
ALTERNATIVE DISPUTE RESOLUTION
SOCIAL
REAL ESTATE
TAX
AFRICA DESK